

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 14: Deltametropol, un manifeste

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

selon lequel les sociétés spécialisées de la **sia** peuvent recourir aux services du secrétariat général contre rétribution.

Outre l'encaissement des cotisations pour la plupart des sociétés spécialisées, le secrétariat général assure la publicité de toutes à côté de prestations complémentaires sur demande telles que la tenue des comptes, le suivi administratif des membres, l'impression de documents ou la préparation et l'organisation de journées.

Le secrétariat général a réuni dans une petite brochure le descriptif de tous ces services. Les tarifs y sont autant que possible indiqués de manière forfaitaire, afin que les sociétés spécialisées puissent plus facilement établir leurs budgets. Cette brochure a été présentée à la direction.

Eric Mosimann, secrétaire général

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PRESTATIONS ET LES HONORAIRES, ÉDITION 2003

Nouvelle méthode de calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage et le temps moyen nécessaire

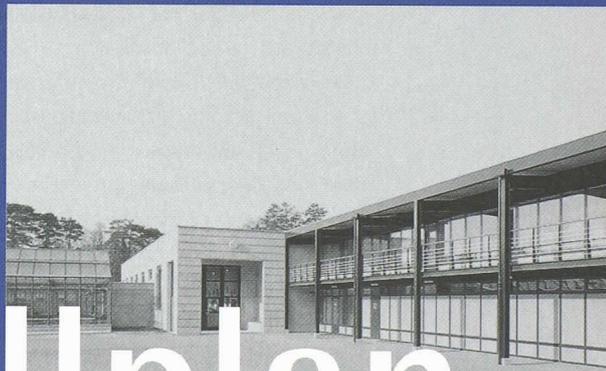
Jusqu'en 2001, la **sia** communiquait régulièrement à ses membres les nouvelles valeurs K1 et K2 relatives au calcul des honoraires selon les coûts de l'ouvrage.

Dans la mesure où ces bases de négociation et de calcul étaient souvent présentées aux maîtres d'ouvrages comme des «tarifs», la Commission fédérale de la concurrence (Comco) y a vu une entorse à la loi sur les cartels et elle a interdit la publication de telles valeurs.

La **sia** a donc élaboré un nouveau modèle qui introduit la détermination du temps moyen nécessaire pour effec-

20 ans d'innovation et de continuité

*Projet: Centre des espace verts de la ville de Nyon
Client: A. Cornaz + Associés Sarl., Nyon*



Allplan 2003

L'outil adapté
aux architectes et
aux ingénieurs



Distribution et support
pour la Suisse romande:
ACOSOFT SA
1870 Monthey
024 / 471 94 81
www.acosoft.ch



NEMETSCHek
FIDES & PARTNER AG